



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

**CONSULTATION DU PUBLIC : ARRÊTÉ PRÉFECTORAL déclarant d'intérêt général le  
plan de gestion pluriannuel sur la Py sur les communes de SOMMEPY-TAHURE,  
SAINTE-MARIE-A-PY, SAINT-SOUPLET-SUR-PY et DONTRIEN**

**27 avril 2022**

Le projet d'arrêté préfectoral déclarant d'intérêt général le plan de gestion pluriannuel sur la Py sur les communes de SOMMEPY-TAHURE, SAINTE-MARIE-A-PY, SAINT-SOUPLET-SUR-PY et DONTRIEN, a fait l'objet d'une consultation du public du 4 avril au 25 avril 2022 via une mise en ligne sur le site internet des services de l'État dans la Marne.

À l'issue de cette phase de consultation, aucune observation n'a été formulée sur le projet d'arrêté.

L'arrêté est donc proposé à la signature de M. le Préfet, sans modification par rapport à la version mise en consultation.